

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT  
des HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SEANCE DU 25 MAI 2020

(Convocation du 19 mai 2020)

Séance d'installation du conseil municipal

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du conseil municipal

—==—  
- Récépissé de dépôt préfectoral -

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Mme Alice LE MOAL, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Evelyne LAUER, M. Patrice PINARD, Mme Véronique CABASSET, M. Luc MERCIER, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. Sébastien RENAULT, M. Benoît de la RONCIÈRE, Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Caroline MERCIER, M. Loïc PERON, Mme Marie-Ange BADIN, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Anne-Charlotte PIERARD, M. Julien BOUCHET, Mme Danielle RIPERT, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, M. Antonio MORAIS, Mme Imane ACHOUR, M. Georges ROUX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Guillaume PORCHERON, Mme Capucine CANDELLE, M. Adrien DEUDON, Mme Marine DEFAUX, M. Richard VINCE, Mme Agnès DELACROIX, M. Pierre LESPAGNOL, Mme Solène MOULINEC, M. Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Michaël ALBOU, Mme Delphine DE PAOLI, M. Cédric ANÉ, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD (à partir de 9h26), Mme Naïma SELLAM, MM. Michel LEJEUNE-MEGWANG, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux

Etaient représentés :

Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Patrice PINARD,  
Mme Patricia BEHAL par M. Stéphane COCHEPAIN

Etaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK,  
M. Hicham DAD (jusqu'à 9h26)


—————  
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Luc MERCIER  
—————

Pour extrait conforme

CLICHY, le 25 mai 2020

Le Maire,  
Président du territoire Boucle Nord de Seine  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Rémi MUZEAU



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20200525-DSGLC20\_06929-  
DE  
Date de télétransmission : 25/05/2020  
Date de réception préfecture : 25/05/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE  
Séance d'installation du conseil municipal du 25 mai 2020

Délibération n° 2020/S01/1

Objet : Election du maire

Le Conseil,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1 ; L2122-4 et L2122-7;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 ;

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de désigner M. Luc MERCIER pour assurer ses fonctions.

Le président de séance rappelle l'ordre du jour qui est l'élection du maire, la fixation du nombre des adjoints, l'élection des adjoints et la lecture de la charte des élus.

Le président de séance demande les candidatures aux fonctions de maire :

M. Rémi MUZEAU pour la liste « Clichy Naturellement » propose sa candidature.

M. Paul RIEUSSET pour la liste « Clichy au cœur du changement » propose sa candidature.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son enveloppe.

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après dépouillement des votes, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48

Nombre de bulletins blancs, nuls ou enveloppes vide : 7

Nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

- M Rémi MUZEAU : 38 voix

- M. Paul RIEUSSET : 3 voix

M. Rémi MUZEAU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé maire et immédiatement installé dans ses fonctions.